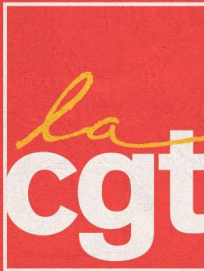


# RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



---

## Communiqué de presse

---

Dans le cadre de la grève des travailleurs sans papiers en Ile de France, la CGT a récupéré l'entièreté des documents employeurs. Le dernier étant ceux de l'entreprise EKORS.

La CGT prend acte que la Société EKORS INTERIM avait rempli ses obligations en matière d'embauche de salariés étrangers.

EKORS INTERIM, sensible à la situation de ces salariés, a accepté d'accompagner exceptionnellement, conjointement avec la CGT, certains d'entre eux dans leur démarche de régularisation.

La CGT et EKORS INTERIM continueront à poursuivre leur dialogue social.

Montreuil, le 26 décembre 2023